

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal lundi 15 Mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars à 20 h06

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle municipal en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1^{ère} adjointe, Nicolas Hardel, 2^{ème} adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérémy Ginguéné, Jérôme Lemarié, Alicia Plouhinec, Olivier Simon.

Etait excusée : Céline Thomas

Etait absent : Pascal Peurois

Secrétaire : Jérémy Ginguéné

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 18 janvier 2021, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1° **Budget commune** : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2020.

2° **Budget assainissement** : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2020

3° **Budget lotissement « Le Hameau de la Noë »** : vote du compte administratif et de gestion exercice 2020

4° **Subventions associations** : détermination attribution subventions – exercice 2021

5° **Subventions voyages scolaires** : détermination– année scolaire 2020-2021

6° **Subventions transports scolaires** : détermination– exercice 2021

7° **Subventions centres de loisirs** : détermination attribution subventions – exercice 2021

8° **Service Public d'Assainissement Non Collectif** : approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du SPANC – exercice 2019

9° **Questions diverses.**



Objet n°2021_03_01 Budget commune : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2020

Monsieur BARDY, le Maire, sort de la salle.

Mme. Gisèle FROC, 1^{ère} adjointe présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 :

Libellé	section fonctionnement		section investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats 2018 reportés		55 358,63 €	-54 816,73 €	
opérations exercice	113 567,68 €	162 129,71 €	66 073,58 €	86 078,31 €
résultats exercice		48 562,03 €	20 004,73 €	
résultats clôtures		103 920,66 €	-34 812,00 €	

Mme. FROC propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2020, soit 103 920.66 € comme suit :

- 50 000.00 € à la section investissement au compte 1068
- 53 920.66 € à la section fonctionnement au compte 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ adopte le compte administratif pour l'exercice 2020
- ☞ adopte le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2020
- ☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 comme suit :
 - 50 000.00 € à la section investissement au compte 1068
 - 53 920.66 € à la section fonctionnement au compte 002.



Objet n° 2021_03_02 Budget assainissement : vote du compte administratif et de gestion-exercice 2020

Monsieur BARDY, le Maire, sort de la salle.

Mme Gisèle FROC, 1^{ère} adjointe présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 :

résultats exercice		6 804,97 €	-390,93 €	
résultats clôtures		14 484,92 €	-3 229,07 €	

Mme FROC propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2020, soit 14 484.92 € comme suit :

- 3 229.07€ à la section investissement au compte 1068
- 11 255.85 € à la section fonctionnement au 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ adopte le compte administratif pour l'exercice 2020
- ☞ adopte le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2020
- ☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, soit 14 484.92 € comme suit :
 - 3 229.07 € à la section investissement au compte 1068
 - 11 255.85 € à la section fonctionnement au 002.



Objet n° 2021_03_03 Budget lotissement « Le Hameau de la Noë » : vote du compte administratif et de gestion exercice 2020

Monsieur BARDY, le Maire, sort de la salle.

Mme. Gisèle FROC, 1^{ère} adjointe présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 :

Libellé	section fonctionnement		section investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés		32 346,32 €	-27 704,83 €	
opérations exercice	- €	- €	- €	- €
résultats exercice		- €	- €	

Mme FROC, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de ce compte administratif et de gestion.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte :

- ☞ le compte administratif 2020 et accepte à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement au 002.
- ☞ le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2020.



Objet n°2021-03-04 : Subventions associations : détermination attribution subventions – exercice 2021

Monsieur le Maire :

- ☞ Rappelle la délibération du 10 février 2020 (objet n°2020_02_01),
- ☞ Présente les demandes de subventions transmises à la mairie accompagnées des bilans d'activité pour chacune d'elles,
- ☞ Propose l'attribution des subventions présentées comme suit :
 - *pour les associations d'intérêt commun* : 0.40 €/habitant sur la base de 324 habitants,

- ⚡ *pour les associations constituées d'adhérents* : 14.00 € par adhérent ;
- ⚡ *autres associations* : en fonction de leur bilan d'activité et financier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

ASSOCIATION	Observations	2021
ADMR	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
ACCA	14,00 € par adhérent - 4 adhérents	56,00 €
Alcool assistance Piré/Chancé		0,00 €
Asso cycliste du pays de la Roche aux Fées	ne passe pas sur la commune d'Arbrissel	0,00 €
Association Nature et découverte (de randonnée Pédestre)	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
ATD quart monde		0,00 €
CODEM	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
Collège la roche aux Fées (Retiers)	14,00€ par élève - 7 élèves	98,00 €
CLUB ROBERT D'ARBRISSEL	14,00 € par adhérent - 17 adhérents	238,00 €
ESVA (football Visseiche-Arbrissel)	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
Handicap services 35		0,00 €
Restaurant du cœur	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
L'outil en main	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
Association IPA	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
jongleurs GYM	14,00 € par adhérent - 1 adhérent	14,00 €
Prévention routière		0,00 €
Secours catholique	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
Solidarité paysans Bretagne (collège)		0,00 €
SPA		0,00 €
Ass Sportive du collège des fontaines	14,00€ par élève - 3 élèves	42,00 €
Formation MFR	40,00€ par apprenti - 1 apprenti	40,00 €
Equi'Partage	0,40 € par habitant - 324 habitants	129,60 €
SOUS-TOTAL		1 654,40 €

- ☞ le versement des subventions sera effectué sous couvert de la transmission des bilans d'activité et financier de chaque association
- ☞ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Objet n°2021-03-05 : Subventions voyages scolaires : détermination– année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire :

- ☞ Rappelle la délibération du 10 février 2020 (objet n°2020_02_02),
- ☞ Divers établissements scolaires et familles domiciliées sur la commune sollicitent la commune aux fins d'une participation financière,
- ☞ Propose de verser les subventions directement aux familles.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ décide d'accorder une participation aux voyages scolaires des élèves domiciliés sur le territoire de la commune à hauteur de 40 €/enfant à l'appui d'une attestation de participation émise par l'organisateur du voyage scolaire et selon les conditions d'éligibilité suivantes :
 - ↳ le voyage doit se constituer d'au moins deux nuitées,
 - ↳ l'attribution de la subvention se limite aux enfants scolarisés en maternelle, primaire et collège,
 - ↳ une subvention est versée une fois par année scolaire et par enfant,
 - ↳ les subventions seront versées directement aux familles.
- ☞ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Objet n°2020-03-06 : Subventions transports scolaires : détermination– exercice 2021

Monsieur le Maire :

- ☞ Rappelle :
 - ↳ la délibération du 10 février 2020 (objet n°2020_02_03)
- ☞ Propose au conseil municipal de déterminer la subvention allouée à chaque enfant domicilié sur le territoire de la commune, scolarisé (classes maternelle et primaire) à l'école privée de Marcillé-Visseiche ou de Rannée et bénéficiant d'un transport en commun par l'association Saint Lazarre de Rannée ou le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Marcillé-Visseiche ;

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal :

☞ Décide d'allouer la somme de 47 € par enfant domicilié sur le territoire de la commune et scolarisé (classes maternelle et primaire) à l'école privée de Marcillé-Visseiche ou de Rannée.

☞ Cette subvention sera attribuée sur présentation d'une liste des enfants inscrits par chaque association en charge de ce service, et au prorata de l'utilisation de ce service, notamment à compter de sa prise à effet et des gardes alternées.

☞ Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Objet n°2021-03-07 : Subventions centres de loisirs : détermination attribution subventions – exercice 2021

Monsieur le Maire :

☞ Présente les demandes de subventions au Centres de Loisirs transmises à la mairie, accompagnées des bilans d'activité pour chacun d'eux et du nombre d'enfants fréquentant leurs centres,

☞ Propose l'attribution des subventions présentées comme suit :

- 10.00 €/enfant et par jour pour les Centres de Loisirs Croq'Vacances (Retiers), Pêle-mêle (La Guerche de Bretagne), et le centre de loisirs de Visseiche. Ce montant de 10.00€, au lieu des 9.15€ de l'année précédente, est exceptionnel pour faire face aux difficultés dû à la crise de la COVID19

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

☞ l'attribution des subventions telles que présentées comme suit :

- 10.00 €/enfant et par jour pour les Centres de Loisirs Croq'Vacances (Retiers), Pêle-mêle (La Guerche de Bretagne), et le centre de loisirs de Visseiche

☞ Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Objet n°2020_03_08 Service Public d'Assainissement Non Collectif : approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du SPANC – exercice 2019

Monsieur le Maire délègue la parole à M. HARDEL Nicolas, 2^{ème} adjoint.

Monsieur HARDEL :

☞ présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – exercice 2019

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal

☞ approuve le rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – exercice 2019,

☞ autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes « Roche aux Fées Communauté ».



Objet n°2021_03_09 Questions diverses

➤ Changement du poste informatique et hyper-convergence vers la Roche aux Fées Communauté.

➤ Les jardinières vont être remises en place, il faut un prévoir une grande pour le trottoir de la RD. Des plantations durables vont également être prévues à côté du bloc sanitaire. Il faut prévoir également des jardinières sur le mur du cimetière (à voir avec Jérôme LEMARIÉ pour les supports)

➤ Les agents de la bibliothèque prévoient une réunion mardi 4 mai à 19h00 pour préparer les journées du patrimoine en septembre.

➤ Il faut penser à des travaux de restauration dans la chapelle, et à un entretien régulier.

➤ Prochain Conseil municipal le 12 avril à 20h00

➤ fin du conseil 21h50



Le secrétaire,
Jérémy GINGUENÉ

Le Président,
Thomas BARDY

Les membres du Conseil Municipal

V. BERTIN

A. BEUSQUART

G. FROC

N. HARDEL

J. LEMARIÉ

A. PLOUHINEC

O. SIMON